



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'association **Bellow-Bayan** Forme Juridique : **Association loi 1901**

Adresse : **13 rue Gilbert 69002 LYON**

Représentée par **ACCARD Thierry** en sa qualité de **Président**

Téléphone : **06 88 19 50 95**

Mail : **thierry-accard@orange.fr**

Numéro de Siret : **538 362 815 00010**

Code APE : **9499Z**

ci-après désigné par le terme « **Bellow Bayan** »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**

Représenté par **Stéphane Frioux**, en sa qualité de **Président**

Téléphone : **04 78 68 78 05** Mail : **assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr**

Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**

N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'autre part.

Préambule :

Dans le cadre de la programmation annuelle 2022-23, l'ENM de Villeurbanne et l'association Bellow Bayan souhaitent collaborer dans la construction d'un projet autour du travail du compositeur Alain Abbott.

La présente convention a pour objectif de déterminer les conditions et le cadre dans lesquels l'ENM et l'association Bellow Bayan peuvent s'associer et collaborer.

Ce projet est mené avec plusieurs élèves de différents conservatoires et écoles de musique et fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM en confrontant les élèves avec les milieux professionnels du spectacle vivant.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre de ce projet, l'ENM et l'association Bellow Bayan s'associent pour un concert avec les élèves de l'ENM et des différents conservatoires et écoles de musique à la date et l'horaire suivant :

Vendredi 5 mai 2023 à 19h

Lieu : Salle Antoine Duhamel – ENM, 46 Cours de la République 69100 Villeurbanne

Article 2 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- Mettre à disposition la salle de concert en ordre de marche, ainsi que le matériel technique et le personnel nécessaire à son bon fonctionnement
- A prendre en charge l'organisation générale du concert (accueil et communication)

En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 3 : Obligations de Bellow Bayan

L'association Bellow Bayan s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité
- à informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des examens-concerts organisés au terme de la présente convention.

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Aucune boisson, aucun alcool venant de l'extérieur ne peut être consommé à l'intérieur des locaux.

Article 4 : Assurances

L'association Bellow Bayan certifie avoir souscrit les assurances nécessaires concernant la responsabilité civile, le bâtiment et le matériel à disposition de l'ENM pendant la période de mise à disposition.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 6 mai 2023.

Article 6 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 24 mars 2023

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane FRIOUX', written over a light blue rectangular background.

Pour l'association Bellow Bayan
Le Président, Monsieur Thierry Accard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Accard', written over a white background.